

# Plan national de sécurité civile



Québec, 22 août 2013

Raynald Chassé

Direction de la prévention et de la planification,  
Direction général de la sécurité civile  
et de la sécurité incendie

# Contenu de la présentation

- Les quatre dimensions de la sécurité civile
- Le système de sécurité civile au Québec
- Le Plan national de sécurité civile (PNSC)

# Les quatre dimensions de la sécurité civile

# Prévention

- Ensemble des mesures établies sur une base permanente qui concourent à :
  - éliminer les risques;
  - réduire les probabilités d'occurrence des aléas;
  - atténuer leurs effets potentiels.



# Prévention

- **Exemples :**

- Cadre de prévention des principaux risques naturels (interministériel);
- Orientations et avis en aménagement du territoire (MAMROT et les MO concernés);
- Code de construction (RBQ);
- Inspection de travaux (CSST);
- Surveillance et prévisions (COG).

# Préparation

- Ensemble des activités et des mesures destinées à renforcer les capacités de réponse aux sinistres.

# Préparation

- **Exemples :**

- Activités de préparation (plans, activités de sensibilisation, etc.);
- Préparation des intervenants (programme de formation et d'exercice, etc.);
- Modalités administratives (contrats, ententes de services, directives administratives, etc.);
- Dispositions de suivi et de révision (procédure de mise à jour, programme de vérification, etc.).



# Intervention

- Ensemble des mesures prises immédiatement avant, pendant ou immédiatement après un sinistre pour:
  - protéger les personnes;
  - assurer leurs besoins essentiels;
  - sauvegarder les biens et l'environnement.



# Intervention

- **Exemples :**
  - Mise en œuvre des plans et des missions;
  - Rapport d'événement et de situation;
  - Bilan des dommages;
  - Communications publiques (lignes de presse).

# Rétablissement

- Ensemble des décisions et des actions prises à la suite d'un sinistre pour :
  - restaurer les conditions sociales, économiques, physiques et environnementales de la collectivité;
  - réduire les risques.

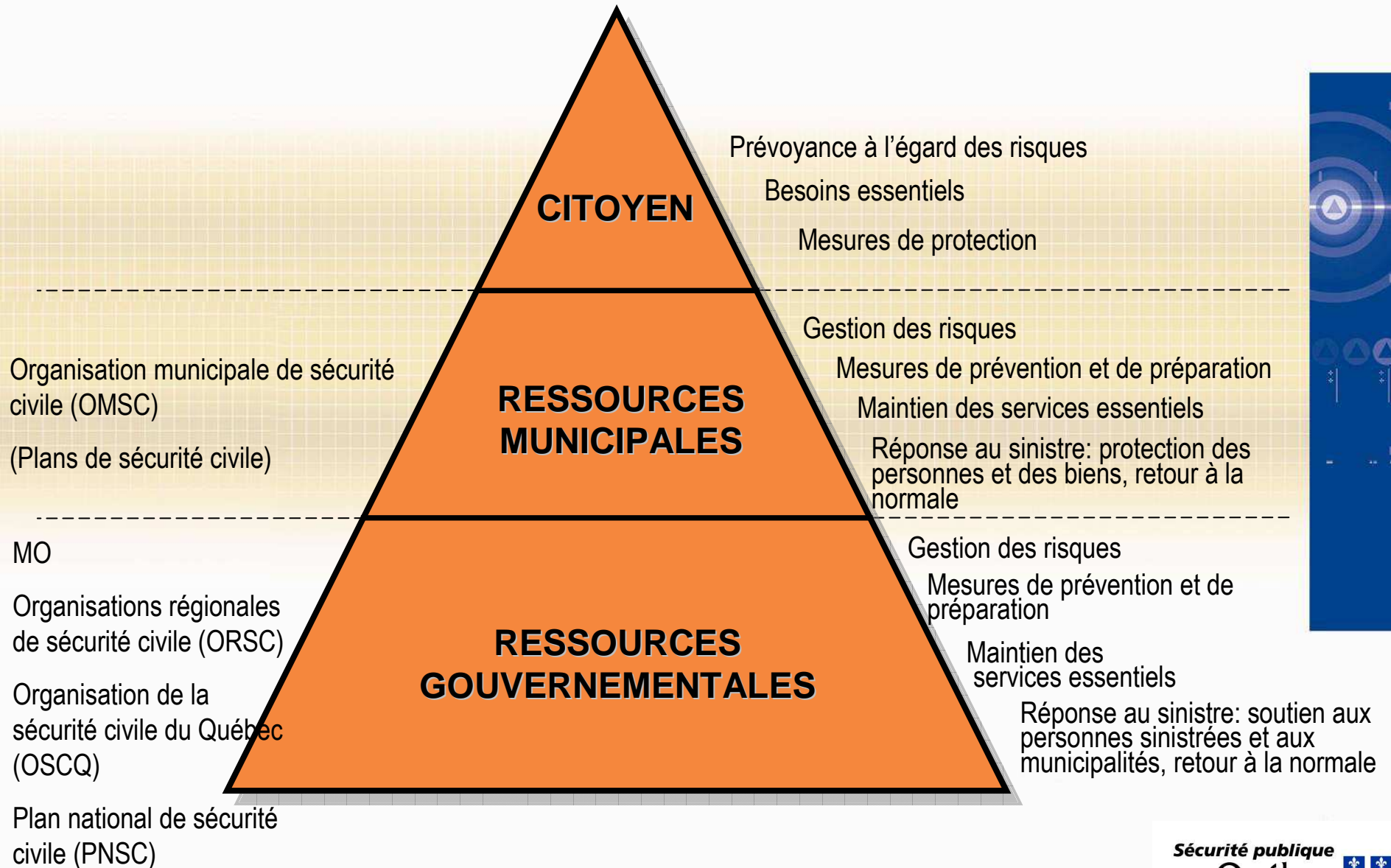
# Rétablissement

- **Exemples :**
  - Activités de reconstruction;
  - Aide financière (municipalités et sinistrés);
  - Débriefage.

# Le système de sécurité civile au Québec



# Responsabilités partagées



# Mécanismes de concertation et de coordination

- **Organisation municipale de sécurité civile (OMSC)**
  - Présidée par le directeur général de la municipalité qui agit à titre de coordonnateur municipal de la sécurité civile.
  - Composée des partenaires municipaux interpellés par la gestion des risques et des sinistres.
  - L'OMSC coordonne et met en œuvre les actions nécessaires durant un sinistre.

# Mécanismes de concertation et de coordination

- **Organisation régionale de sécurité civile (ORSC)**
  - Présidée par le directeur régional de la sécurité civile qui agit à titre de coordonnateur régional de la sécurité civile.
  - Composée des MO présents en région interpellés par la gestion des risques et des sinistres. Leurs représentants agissent à titre de coordonnateurs ministériels régionaux.
  - L'ORSC coordonne les ressources régionales en soutien aux municipalités lorsque celles-ci ne sont plus en mesure de faire face au sinistre et d'aider les citoyens éprouvés.



# Mécanismes de concertation et de coordination

- **Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ)**
  - Présidée par le sous-ministre associé de la DGSCSI qui agit à titre de coordonnateur gouvernemental de la sécurité civile.
  - Composée des représentants de plus de 30 MO interpellés par la gestion des risques et des sinistres qui agissent à titre de coordonnateurs ministériels.
  - L'OSCQ planifie les mesures de sécurité civile à l'échelle nationale et, en cas de sinistre, coordonne les opérations menées par chacun des MO selon le PNSC.





# Mécanismes de concertation et de coordination

- **Organisation de la sécurité civile du Québec (suite)**
  - 2 rencontres / année (minimum)
  - 1 exercice / année
  - *Planification stratégique de l'OSCQ 2012 – 2015*
  - Tous les coordonnateurs gouvernementaux, ainsi que leurs substituts, peuvent être joints 24/7.

# Mécanismes de concertation et de coordination

- **Comité de sécurité civile du Québec (CSCQ)**
  - Présidé par le secrétaire général du gouvernement.
  - Composé de sous-ministres et dirigeants des principaux MO interpellés par la gestion des risques et des sinistres.
  - Le CSCQ oriente et approuve la planification gouvernementale en sécurité civile. En situation de sinistre majeur, il supervise le déploiement des ressources.



# Plan national de sécurité civile (PNSC)

# Les assises du PNSC

- Loi sur la sécurité civile
- Article 80
  - Établissement d'un PNSC par le MSP en liaison avec d'autres MO.
- Article 61
  - MO prêtent leur concours dans l'élaboration du PNSC.



# Les assises du PNSC

- PNSC :
  - concrétise l'action gouvernementale concertée;
  - constitue le cadre de référence pour la gestion de tous les sinistres au Québec.



# Les objectifs du PNSC

- Mettre en place un ensemble cohérent de moyens pour **prévenir** les sinistres;
- **Préparer** la réponse gouvernementale dans l'éventualité qu'ils se produisent;
- Favoriser la coordination de **l'intervention** lorsqu'ils surviennent;
- Accélérer le **rétablissement**.



# Le concept de mission

- PNSC :
  - 16 missions
  - Autant de MO responsables
  - Plus de 30 MO en soutien
- Mission:
  - Approche par « front » visant à offrir une réponse optimale aux besoins de la collectivité.
  - Identification claire des MO dont la raison d'être les amène à agir en matière de sécurité civile et à devenir responsables, en situation de sinistre, d'activités particulières, en plus de celles qu'ils assument habituellement.

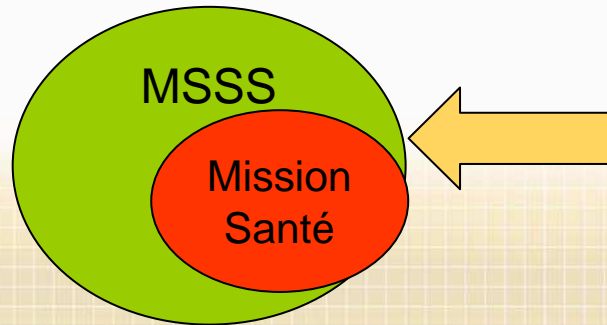


# Le concept de mission

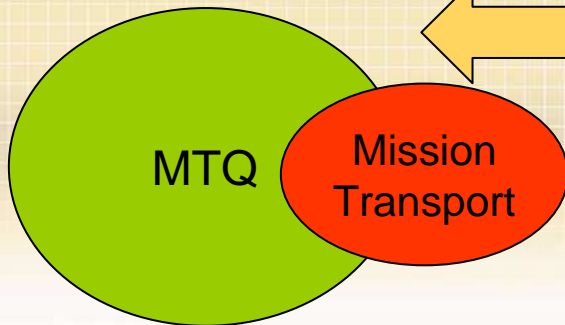
- Mission (suite):
  - Participation des MO dont le mandat est éloigné de la sécurité civile, en acceptant la responsabilité d'une activité particulière comblant les vides que laisserait une approche basée uniquement sur leurs activités habituelles.
  - Organisation d'une structure d'intervention identifiant à l'avance les partenaires pouvant être mis à contribution pour chacune des missions.



# Différentes réalités organisationnelles

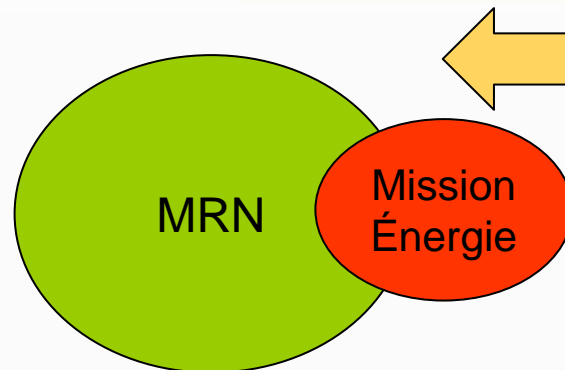


Toutes les tâches de la mission = tâches habituelles du MO (peut-être contexte différent)



Certaines tâches de la mission = tâches habituelles du MO

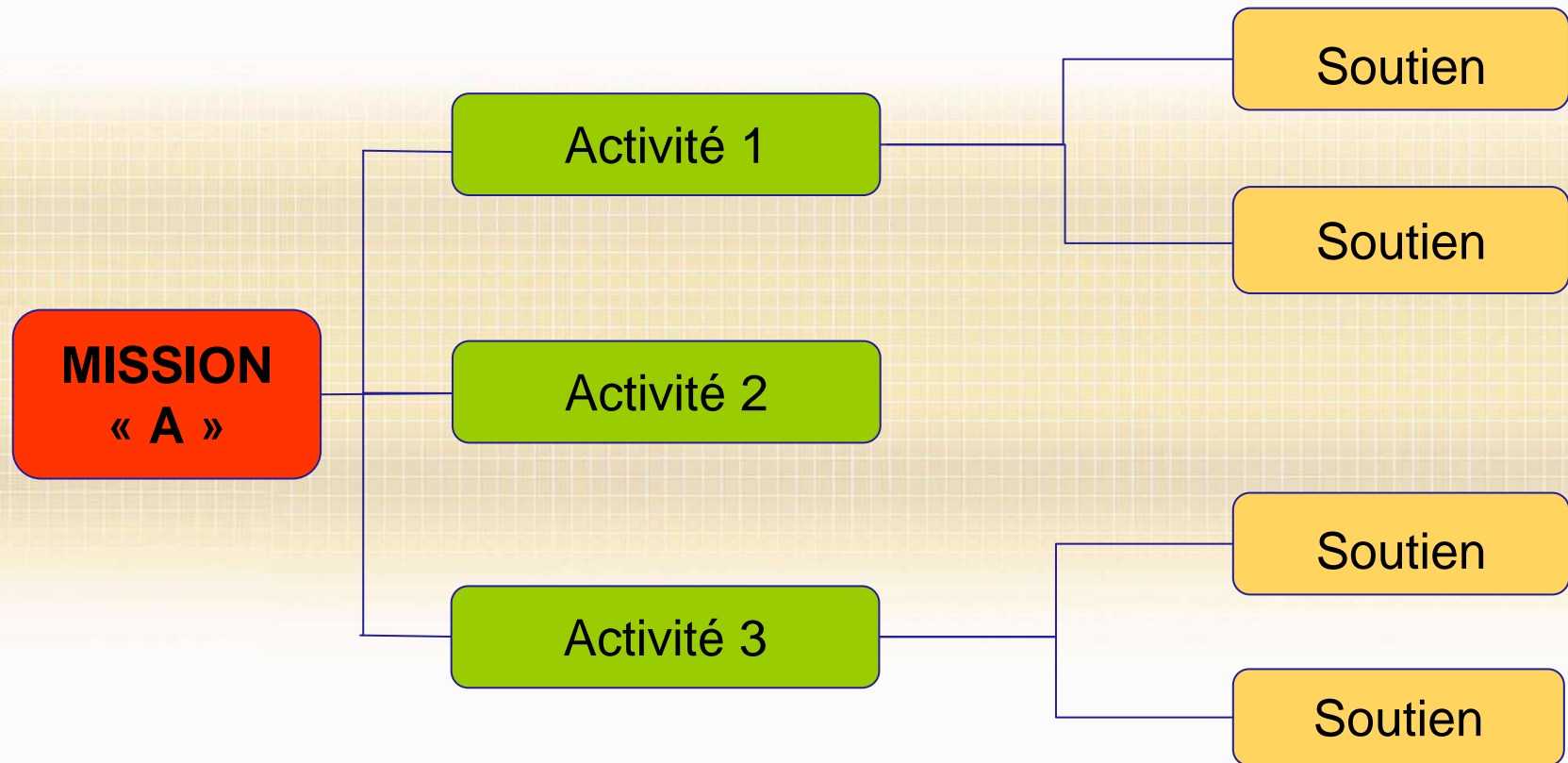
Autres tâches = nouvelles tâches et exigent une organisation particulière



Plusieurs tâches de la mission = nouvelles tâches pour le MO, mais en lien avec ses compétences. Réseau de contacts du MO utilisé pour organiser la réponse au besoin.



# Structure d'une mission



# Les 16 missions du PNSC

1. Activités économiques –MFEQ
2. Aide financière – MSP
3. Bioalimentaire – MAPAQ
4. Communication – Services Québec
5. Eaux, matières dangereuses et résiduelles – MDDEFP
6. Électricité – Hydro Québec
7. Énergie – MRN
8. Évacuation massive, réintégration et sécurité – SQ



# Les 16 missions du PNSC

9. Habitation – SHQ
10. Santé – MSSS
11. Services essentiels gouvernementaux – SCT (projet)
12. Soutien aux services aux personnes sinistrées – MSP
13. Soutien à l'OSCQ – MSP
14. Soutien technique aux municipalités – MAMROT
15. Transport – MTQ
16. Télécommunications – CSPQ

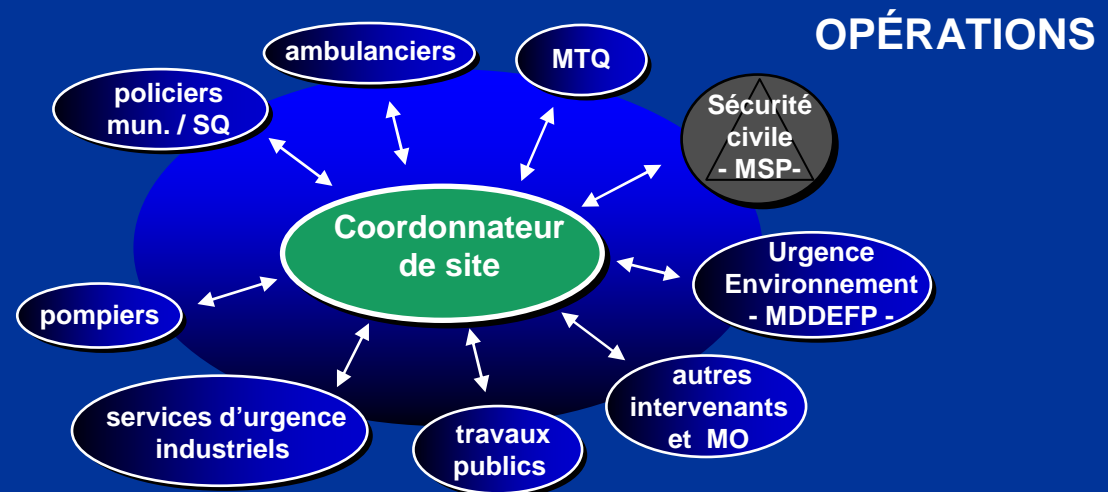


# Annexes du PNSC

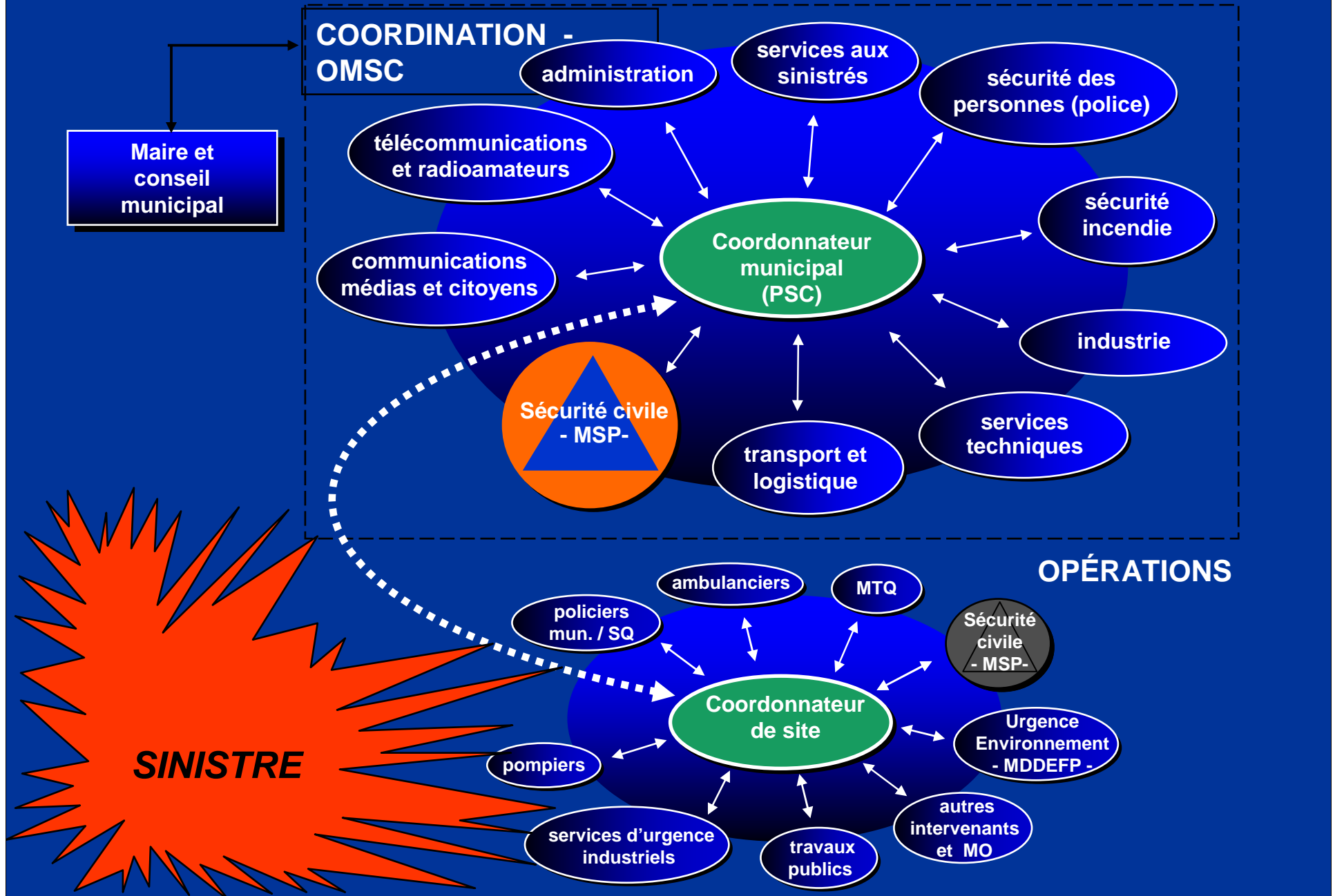
- Plans spécifiques
  - Inondations
  - Pandémie
  - Conditions hivernales extrêmes
  - Plan de mesures d'urgence nucléaire externe – Gentilly 2
  - Etc.
  
- Liste des ententes
  - Gouvernement fédéral
  - Autres provinces
  - Group international de gestion des urgences (GIGU)



# Le déploiement des ressources sur le site

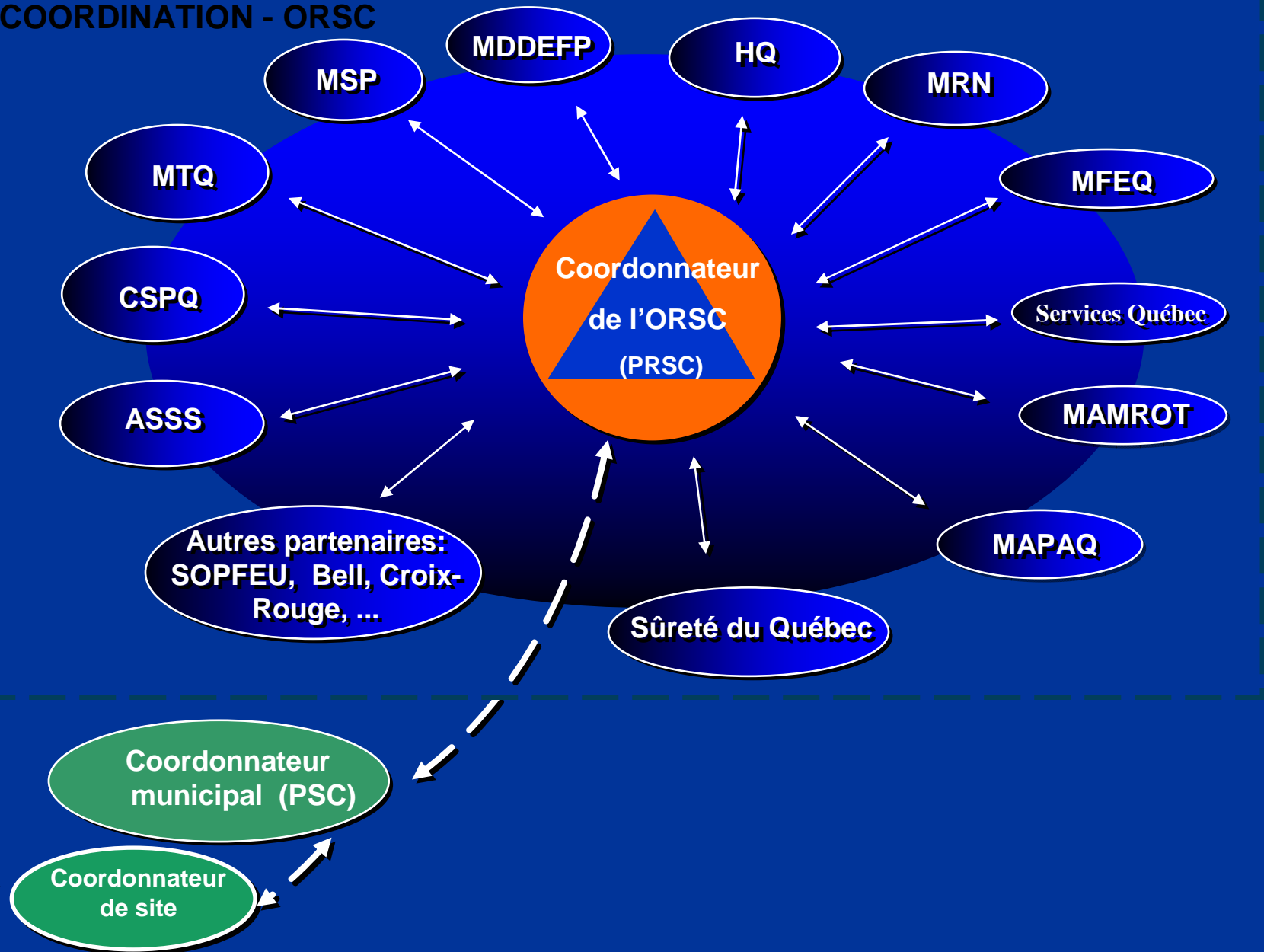


# Le déploiement des ressources municipales



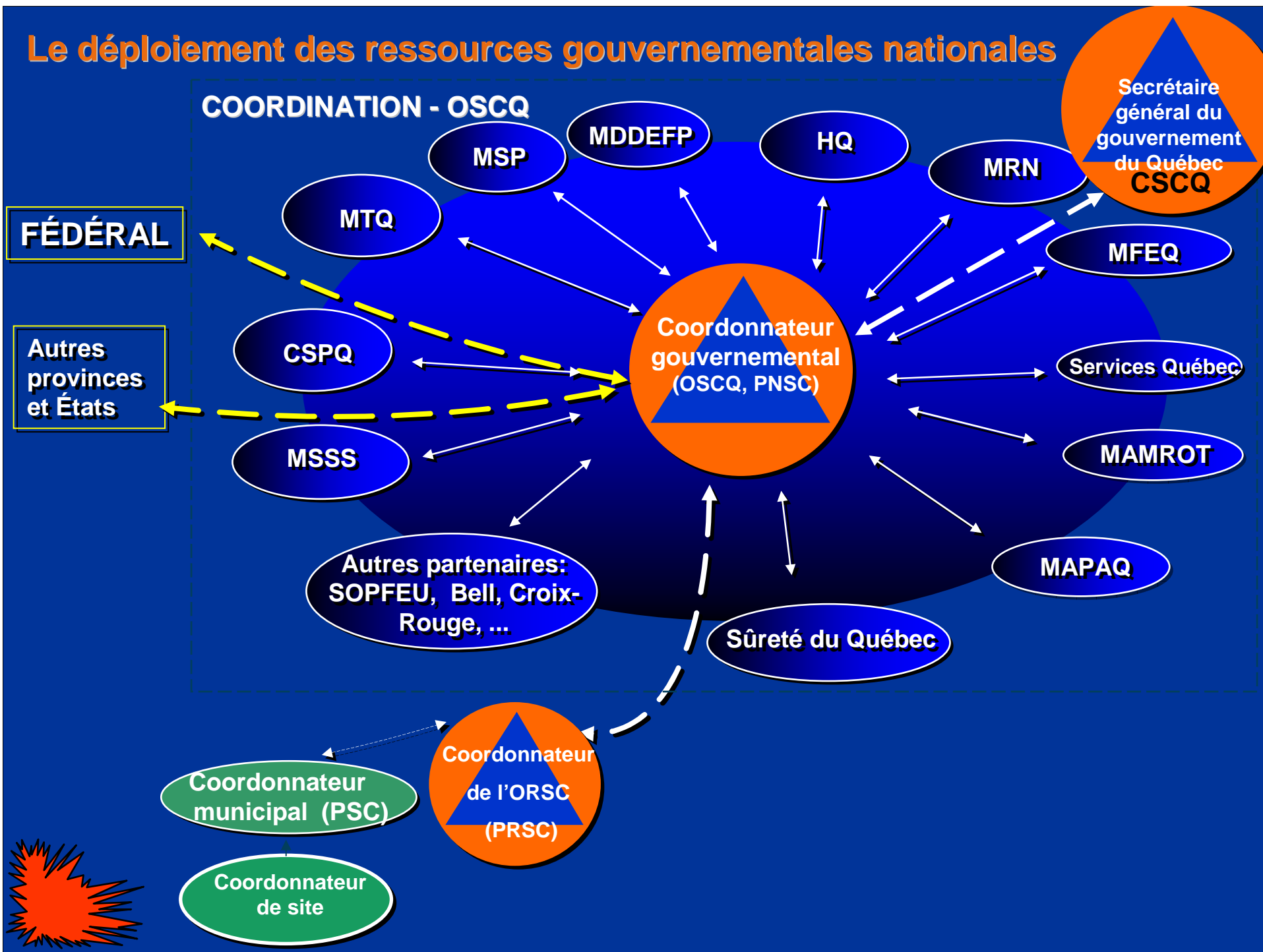
# Le déploiement des ressources gouvernementales régionales

## COORDINATION - ORSC

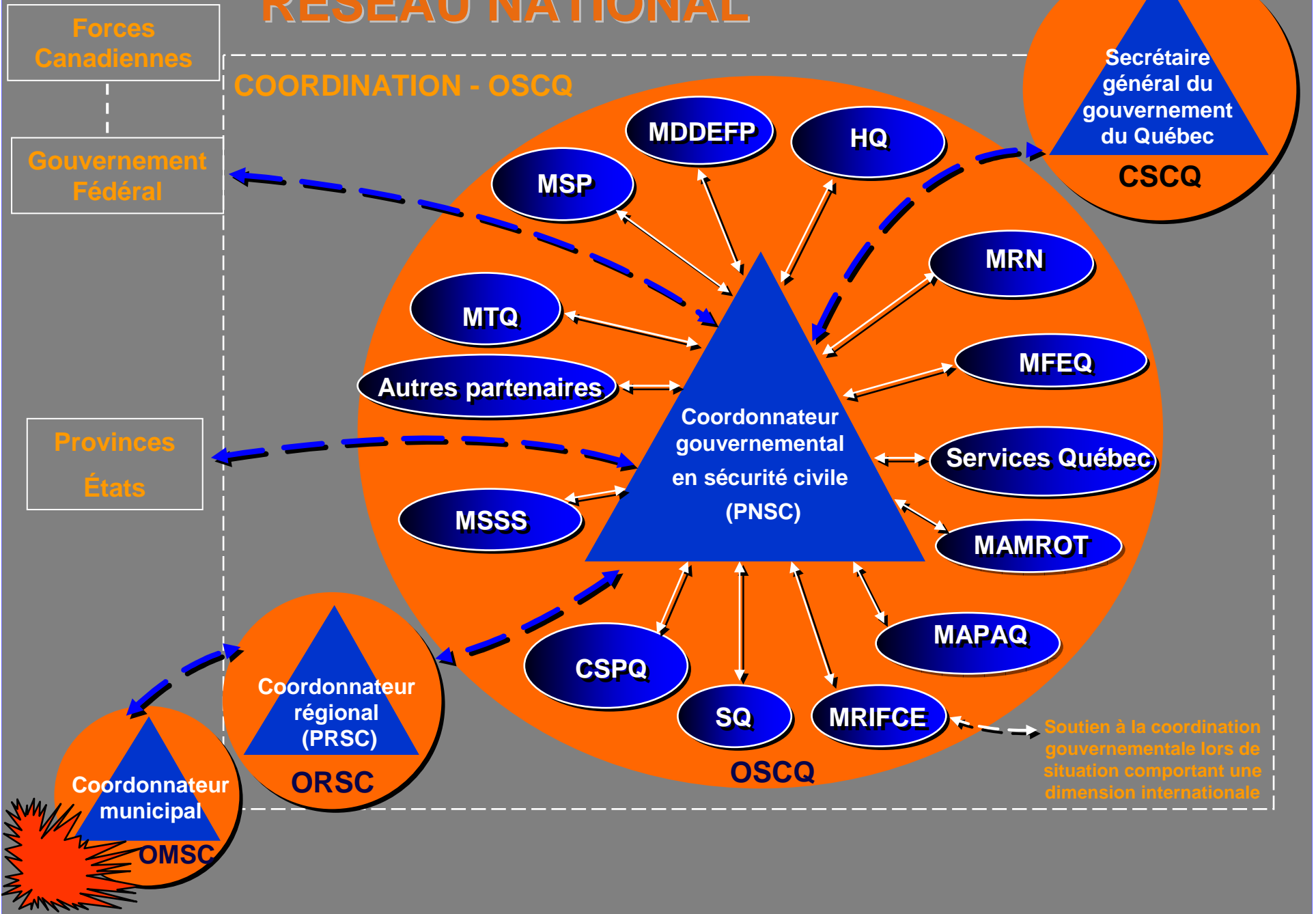




# Le déploiement des ressources gouvernementales nationales



# RÉSEAU NATIONAL



# Questions ?